

<b>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</b> <b>DÉPARTEMENT</b> <b>D'EURE ET LOIR</b>	<b>COMPTE RENDU DU</b> <b>CONSEIL MUNICIPAL</b>  <b>DE LA COMMUNE DE BOULLAY MIVOYE</b>  <b>Séance du 8 septembre 2020</b>
<b>Date de la convocation</b> 2 septembre 2020	L'an deux mil vingt et le mardi 8 septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du BOULLAY-MIVOYE, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Stéphane HUET, Maire
<b>Nombre de Conseillers : 11</b> <b>Présents : 11</b> <b>Votants : 11</b>	<b>Présents :</b> Monsieur Stéphane HUET, Madame Véronique BOYERE, Monsieur Christophe PERCHERON, Madame Catherine ATARIAN, Madame Monique FRESNAYE, Madame Anne RONDELAUD, Monsieur Benjamin SOULARD, Monsieur Guillaume GUERIN, Monsieur Damien SERY, Madame Claire DAMIEN, Madame Mathilde THURIN
<b>Secrétaire de séance :</b> Mathilde THURIN	<b>Absents excusés :</b>

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Mathilde THURIN est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

#### **1. Approbation du dernier compte-rendu**

Le compte rendu du 10 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

#### **2. Subventions accordées aux associations**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'affecter les subventions suivantes aux associations pour l'année 2020 :

- Anciens combattants locaux	:	100 €
- ASCBM section Bibliothèque	:	100 €
- Les Chats du Hasard	:	200 €
- Association sportive de Villemeux s/Eure	:	25 € par enfant
- SPDA Refuge de Bouconville	:	200 €
- ASCVEG	:	200 €
- Zoo refuge La Tanière	:	200 €
- ADMR 28	:	100 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les sommes affectées à ces associations.

### **3. Contrat à durée déterminée secrétaire de mairie**

Pour remplacer actuellement la secrétaire de mairie en congés longue maladie, le maire informe le conseil Municipal qu'il faudra envisager un contrat à durée déterminée avec la secrétaire remplaçante. Un contrat sera proposé après la mise en place du RIFSEEP pour les agents titulaires et contractuels de la commune.

### **4. Révision du contrat de location de la salle polyvalente**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 27/08/2020 de la Sous-Préfecture de Dreux sur les manifestations, réceptions privées, pratiques sportives en espace couvert, associations, il convient d'ajouter une annexe COVID au contrat de location informant les utilisateurs des règles à respecter suite à la pandémie du COVID-19.

### **5. Révision du contrat de Madame WUNENBURGER**

Madame WUNENBURGER agent technique s'occupe de la remise des clés et état des lieux de la salle polyvalente pour les locations.

La remise des clés pour une location « forfait week-end » doit avoir lieu le vendredi soir à partir de 18 h 00 et le dimanche soir à partir de 19 h 00

Monsieur le Maire propose d'ajouter cette tâche au poste de travail de Me WUNENBURGER et de la rémunérer 2 h complémentaires par état des lieux. Le prix de la salle sera augmenté de 20 € à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

### **6. Film opacifiant à la mairie**

A la demande de la secrétaire de mairie, il faudrait mettre en place un film opacifiant dans son bureau.

Accord à l'unanimité pour un rideau

### **7. Permanence des adjoints**

Madame BOYERE Véronique, Monsieur PERCHERON Christophe et Madame ATARIAN Catherine, adjoints au maire sont d'accord pour effectuer une permanence à tour de rôle tous les 15 jours le samedi matin à la mairie de 10 h à 12 h.

La 1<sup>ère</sup> permanence aura lieu le 19 septembre 2020.

Une information sera affichée en mairie et sur le site internet de la mairie.

### **8. Questions/Informations diverses**

Monsieur le maire informe les élus qu'il existe des formations « tremplin » durant leur mandat.

La date du passage des encombrants sera à afficher en mairie et sur le site internet.

En raison de la pandémie du COVID-19, le repas des anciens, la fête d'Halloween, la fête de NOEL sont annulés.

Une distribution de jouets et chocolats pour NOEL sera faite à la mairie. Madame DAMIEN Claire et Madame THURIN Mathilde iront chercher les jouets ou les bons d'achat pour les enfants jusqu'à 12 ans. Le Conseil municipal décide la distribution de bons d'achat pour les 12-18 ans.

Un flyer sera distribué pour proposer un panier aux anciens.

Possibilité de création d'une association comité des fêtes ? Le statut doit être vérifié.

A voir selon COVID pour le vide-grenier.

Rentrée du SIRP : Les enseignants et personnels maintiennent les distanciations sociales. La rentrée s'est bien passée. Madame BOYERE Véronique a été nommée vice-présidente. Arrivée de 2 nouvelles enseignantes à mi-temps. A la rentrée des classes, Madame BOYERE avaient les anciennes listes des enfants ce qui a pu entraîner des problèmes lors de la distribution des documents pour les inscriptions périscolaire.

Le SIRP s'occupe du plan informatique (VPI/ordinateurs pour les classes). La commune va donner les PC de la mairie sans passer par le SIRP pour éviter les assurances payantes.

Un agriculteur ayant diffusé en pleine après-midi des herbicides, une plainte des riverains rue des Marnerons a été faite. Monsieur le Maire informe qu'il sera fait un rappel à la loi à l'exploitant par courrier.

Les après-midi « cartes » ne seront pas reconduites à cause du COVID.

La date du prochain conseil municipal n'a pas été fixée à ce jour.

**L'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est levée à 21H30**

Le Maire  
Stéphane HUET

